



Assemblée générale Conseil de sécurité

Discr.
GENERALE

A/44/872/Corr.1 ✓
S/21019/Corr.1
22 décembre 1989

FRANCAIS SEULEMENT

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 34 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES ET
INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 12 décembre 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Rectificatif

Page 4, paragraphe 13

Remplacer les deux dernières lignes par ce qui suit :

demander de reporter au 11 juin 1990 la date à laquelle devra être fixé le
délai de présentation du contre-mémoire du Honduras.
